grand nombre d'éléments discordants, n'ont pas jugé à propos de nous la donner, ce n'est pas une raison pour que nous l'ayons Tout ce que nous désirions c'était d'avoir un gouvernement fort, et avec ce gouvernement fort nous pouvious bien nous passer de changement constitutionnel. (Ecoutez! écoutez!) Mais les hou. messieurs appelés à former cette coalition avaient formulé tant d'accusations les uns contre les autres qu'il fut jugé nécessaire de les faire oublier au peuple au moyen de quelque grand projet, et j'ai l'espoir que cette leçon profitera à l'hon. président du conseil, lequel s'abstiendra à l'avenir de recourir à cet expédient. (Ecoutes! écoutes! et rires.)

L'Hon. A. A. Dorion—Je n'ai pas l'intention, M. le Président, de discuter cette motion de l'hon. député de Peel, mais je veux seulement expliquer aux députés du Bas-Canada que cette motion a pour but de demander qu'avant qu'aucune mesure passée par le gouvernement impérial, ne soit mise en force en Canada sans être soumise au peuple de cette province. Ceux qui sont d'opinion que la législature ne doit pas passer une mesuro aussi importante-et qui n'est rien moins qu'une révolution dans notre constitution,—ceux qui croient que cette mesure est assez importante pour ne pas demander à l'Angleterre d'opérer cette révolution sans que le peuple ait été consulté, doivent voter en faveur de cette motion. (Ecoutez ! écouter!) En supposant même que le peuple soit en faveur de la confédération, il y aurait encore un grand avantage à soumettre la question aux électeurs. Jusqu'à présent, la question n'est pas comprise. Les journaux ont dit d'un côté que c'était une bonne mesure, d'un autre côté qu'elle était mauvaise,—mais, en réalité, il n'y a pas eu de discussion sérieuse, et l'on peut dire en toute sûreté que le peuple ne la connaît pas encore. (Ecoutez! écoutez!) Les membres de cette chambre prennent sur eux une très grande responsabilité s'ils votent cette mesure sans consulter le peuple, et l'avantage d'un appel au peuple,-même en supposant qu'il lui fût favorable, - serait de faire disparaître cette responsabilité. (Ecoutez! écoutez!) Et si la mesure n'est ni comprise ni approuvée par le peuple, l'on court le danger, en la votant ainsi, de faire naître des préjugés que la discussion ferait peut-être disparaître. Il est donc de l'intérêt de la mesure autant que des députés qu'elle soit soumise au peuple avant que d'être définitivement votée,-et,

pour ma part, je voterai en faveur de l'amendement de l'hon. député de Peel. (Ecoutez ! écoutez !)

L'Hon. M. EVANTUREL—M le Pré-SIDENT:—Je prendrai la liberté de demander à mon hon. ami le député d'Hochelaga pourquoi ceux qui, comme lui et toute l'opposition, ne cessent de dire que la confédération est maintenaant une question morte, et qu'il n'y a plus qu'à l'enterrer,—pourquoi ils veulent soumettre la question au peuple? Je n'en vois pas la nécessité, si la question est morte. (Ecoutez! écoutez! et rires.)

L'Hon. A. A DORION—Je répondrai à mon hon. ami que nous voulons qu'elle soit soumise au peuple afin de démontrer que la mesure n'est pas populaire. Il croit me placer dans un dilemme, mais il se trompe. Il croit que la mesure sera passée en Angleterre telle qu'elle est actuellement, et c'est afin de nous mettre en garde contre cette éventualité que nous voulons un appel au peuple.

1. Hon. M. EVANTUREL—Non! non! L'Hon. A. A. DORION—L'hon. député de Québec espère donc qu'elle sera amendée?

L'HON. M. EVANTUREL.—Je ne crois pas qu'elle sera décrétée par l'Angleterre telle qu'elle est.

L'Hon. A. A. DORION—Eh bien! si elle peut être amendée en Angleterre en notre faveur, elle pourra aussi être changée dans un autre sens. Mais ce n'est pas là la question. Je dis que nous devrions la soumettre au peuple, afin que s'il est favorable à la mesure, elle soit portée au gouvernement impérial avec la sanction du peuple et de la chambre,—et si le peuple y est opposé, il ne faut pas que les délégués puissent dire que l'opinion publique en Canada lui est favorable. (Ecoutes! écoutes!)

M. DENIS-Je crois, M. le PRÉSIDENT, que les appréhensions de l'hon député d'Hochelaga n'ont pas le moindre fondement. Pour faire un appel au peuple avec quelque utilité, il faudrait que le plan fut connu dans son entier; car, comment le peuple pourraitil en juger sainement si on ne lui soumet qu'un plan vague de confédération, c'estdire les résolutions actuelles telles qu'elles sont, sans lui faire connaître en même temps la constitution des gouvernements locaux et tous les autres détails de la mesure, qui l'intéressent le plus et qu'il a le droit d'attendre? Attendons que le plan soit connu, et le peuple sera appelé à se prononcer en temps et lieu. (Ecoutez! écoutez!)